

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

Contacts

Siège social

Île-de-France, Centre
66, rue Stendhal
CS 32016
75990 Paris Cedex 20
01 44 78 38 45
paris@afdass.com

**Délégation Centre-Est
Rhône-Alpes, Auvergne,
Bourgogne, Franche-Comté**
Espace Confluence
3, cours Charlemagne
CS 60038
69286 Lyon Cedex
02 04 72 00 23 00
lyon@afdass.com

**Délégation Sud-Est
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse**
40, boulevard de Dunkerque
BP 71663
13566 Marseille Cedex 02
04 91 99 41 98
marseille@afdass.com

**Languedoc-Roussillon
Bureau régional de Montpellier**
Immeuble le Genesis, Parc Eureka
97 rue de Frey
34000 Montpellier
04 91 99 44 84
montpellier@afdass.com

Délégation Est

**Alsace, Lorraine,
Champagne-Ardenne**
42 rue Jean-Frédéric Oberlin
67000 Strasbourg
03 88 23 94 70
strasbourg@afdass.com

**Délégation Sud-Ouest
Aquitaine, Poitou-Charentes,
Limousin**
74 rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2 | 2^e étage, 33000 Bordeaux
05 56 48 91 80
bordeaux@afdass.com

**Midi-Pyrénées
Bureau régional de Toulouse**
74 rue Georges Bonnac
Les Jardins de Gambetta
Tour 2 | 2^e étage, 33000 Bordeaux
05 67 20 47 25
toulouse@afdass.com

**Délégation Ouest
Bretagne, Pays de la Loire,
Basse-Normandie**
227, rue de Châteaugiron
35000 Rennes
02 23 21 12 60
rennes@afdass.com

**Délégation Nord-Ouest
Nord-Pas-de-Calais,
Haute-Normandie, Picardie**
87, rue Nationale
59000 Lille
03 20 17 16 80
lille@afdass.com

Afdas

Culture
Communication
Médias
Loisirs

Opca et Opacif
Fonds de formation
des auteurs

- **Distribution de films**
Plan de formation de branche 2014



ORGANISME CERTIFIÉ ISO 9001, VERSION 2008 PAR BUREAU VERITAS CERTIFICATION

1

Votre contribution annuelle

Votre entreprise participe chaque année au financement du plan de formation de branche.

Cette contribution, dont le taux est fixé par accord collectif, est destinée au financement des actions de formation retenues par la branche professionnelle pour ses salariés.

Cette contribution est mutualisée : chaque entreprise verse sa participation à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi que l'Afdas peut apporter un soutien financier à votre entreprise, dans la limite d'un plafond annuel égal à 3500 euros plus 150 % de la contribution « Plan de formation de branche » versée par l'entreprise au titre des salaires 2013.

Au delà de ce plafond, le financement sera pris en charge sur le budget plan de formation de l'entreprise. Pour les entreprises qui n'ont versé aucune contribution, le plafond correspond au montant forfaitaire de 3500 euros.

Les formations dont la durée est supérieure à celles indiquées ne seront pas financées sur le plan de formation de la branche mais sur celui de l'entreprise.

1

Plan de formation 2014

La prise en charge par l'Afdas du coût pédagogique de ces stages est intégrale (dans la limite des budgets disponibles).

Comptabilité

Perfectionnement comptabilité et paie **2 jours max.**

Droit de l'audiovisuel

Droit des contrats (français ou étrangers) **2 jours max.**

Droits d'auteurs et droits voisins **2 jours max.**

Réglementation de la distribution **2 jours max.**

Informatique et fonctions bureautiques avancées

Perfectionnement bureautique (Word, Excel, Powerpoint) **2 jours max.**

Site Internet, nouveaux médias, réseaux sociaux **2 jours max.**

Langue étrangère

Anglais de l'audiovisuel (perfectionnement) **35 h max.**

Management

Techniques d'entretien d'évaluation **2 jours max.**

Animation et gestion d'équipe **2 jours max.**

Gestion des situations difficiles **2 jours max.**

Formation à l'accueil des nouveaux salariés **2 jours max.**

Savoir prévenir les risques psychosociaux au travail **2 jours max.**

1

Bénéficiaire d'une prise en charge par l'Afdas

Attention : toutes les formations du plan de la branche de la distribution de films doivent être dispensées par des organismes de formation spécialisés dans la discipline, vous pouvez contacter les documentalistes de l'Afdas au 0144783843 qui vous communiqueront une liste répondant à ce critère.

Connectez-vous sur le site internet

www.afdas.com/employeurs

Accès aux services interactifs

Identifiez-vous pour accéder à la demande de prise en charge ou demandez votre mot de passe qui vous sera communiqué par courrier dans un délai d'une semaine.